

Relaxe attendue pour Natacha Polony

Raphaël Doridant

Survie, 7 juillet 2022

Poursuivie pour contestation de l'existence du génocide des Tutsis, Natacha Polony a été relaxée le 20 mai 2022 par le tribunal judiciaire de Paris. Elle avait déclaré en 2018 que l'on avait affaire, dans le cas du génocide des Tutsis, à « des salauds face à d'autres salauds », entendant par-là les organisateurs du génocide et le Front patriotique rwandais (FPR). Le tribunal a jugé qu'elle n'avait pas l'intention de nier le génocide des Tutsis. Il n'en reste pas moins que les propos tenus établissent une équivalence morale problématique entre les auteurs du génocide et ceux qui y ont mis fin.

Le dimanche 18 mars 2018, sur les ondes de France Inter, a lieu comme chaque semaine « Le duel : Natacha Polony, Raphaël Glucksmann ». Raphaël Glucksmann évoque la parution récente du livre de *Guillaume Anceel, Rwanda, la fin du silence*, qui confirme que « la France a aidé des

troupes génocidaires, alors même que le génocide a eu lieu ». L'essayiste déplore que « *l'État français a toujours été..., n'a toujours pas été capable de faire la lumière sur son passé* », ce à quoi la journaliste Natacha Polony rétorque : « *Je pense en effet qu'il est nécessaire de..., d'ouvrir les archives, de les déclassifier, qu'il est nécessaire d'essayer de regarder en face ce qu'il s'est passé à ce moment-là. Et qui n'a rien, finalement, d'une distinction entre des méchants et des gentils. Malheureusement, on est typiquement dans le genre de cas où on avait, j'allais dire, des salauds face à d'autres salauds et, hélas...* ». Son interlocuteur ne la laisse pas poursuivre : « *Quels salauds et quels autres salauds ?* » Natacha Polony explique : « *C'est-à-dire que... Je pense que..., il n'y avait pas d'un côté les gentils et de l'autre les méchants dans cette histoire.* »

La tension monte soudain dans le studio. Raphaël Glucksmann s'écrie : « *Mais il y a eu un génocide !* » À

quoi Natacha Polony répond : « *Oui, bien sûr, il y a eu un génocide.* » Raphaël Glucksmann continue : « *Dans un génocide, il y a des bourreaux et des victimes !* », ce que Natacha Polony admet : « *Bien sûr !* » Glucksmann poursuit : « *Il faut arrêter de maintenir tout le temps ce gris... Je dirais, ce n'est pas... Il n'y avait pas des salauds face à des salauds ! Il y avait un régime génocidaire face à des victimes.* » Polony lui rétorque : « *Et aujourd'hui, nous sommes face à un régime qui est un régime qui est devenu totalement dictatorial et qui accomplit, là aussi, des exactions vis-à-vis des journalistes, vis-à-vis de..., vis-à-vis de l'ensemble des oppositions.* » Ce que Glucksmann admet d'un bref « *Oui* ». « *Ça n'est absolument pas remettre en cause le génocide que de dire qu'il y a ce fait là* », insiste Natacha Polony.

La semaine suivante, le 25 mars 2018, dans la même émission, la journaliste revient sur ses propos, après qu'Ali Baddou ait lu à l'antenne une lettre d'auditrice : « *Chère Madame Polony, Ma grand-mère, mes tantes, mes oncles et cousins tués en 1994 au Rwanda n'étaient pas des salauds. Vos propos sur France Inter ce dernier dimanche m'ont choquée et attristée. [...] Non, il n'y a pas de salauds dans ma famille mais des personnes tuées parce qu'elles étaient tutsies.* » Natacha Polony déclare alors : « *Il y a eu un génocide – je l'ai dit plusieurs*

fois la semaine dernière – et je le répète, il y a eu un génocide absolument monstrueux. Un des grands génocides du XX^{ème} siècle : 800 000 personnes sont mortes en... 100 jours, ce qui est effarant ! Et la famille de cette dame en fait partie et c'est pour ça que je veux m'expliquer, vis-à-vis d'elle. Donc, il y a bien eu... Il y a bien des victimes et des bourreaux dans un génocide. Nous sommes bien d'accord et je n'ai jamais prétendu le contraire. Et, je pense qu'il faut expliquer comment cette logique génocidaire s'est mise en place, à travers le..., la propagande du..., de la Radio des Mille Collines, à travers le travail du Hutu Power, bien sûr ! » Natacha Polony explique ensuite que « *[l]e FPR – et c'est Médecins Sans Frontières qui l'a... dit, et qui l'a expliqué, parce qu'ils étaient sur place – a commis des crimes de masse entre 1990 et 1994, en a commis d'autres après. Et..., encore une fois, ça n'a rien à voir avec un génocide et ça n'est pas à mettre sur le même plan. Il y a une différence entre une logique génocidaire et des massacres de masse, des crimes de guerre. Voilà, ce n'est pas pareil !* » Elle reconnaît que Paul Kagame et le FPR « *ont mis fin au génocide. Ce que je voulais dire, pour autant, c'est que ce n'est pas parce qu'ils ont mis fin au génocide que Paul Kagame et ses troupes sont des saints, et qu'ils sont des gens biens. Voilà ce que j'ai voulu dire. Je suis profondément attristé*

que ça ait pu être mal interprété. [...] Et, bien entendu, j'ai une pensée profonde pour toutes les victimes et pour les familles des victimes qui, en effet, ont pu être blessées par ce que j'ai dit. »

Raphaël Glucksmann intervient à son tour pour dire qu'il « *entend complètement l'émotion de Natacha Polony et le fait qu'elle n'est pas négationniste* », tout en signalant son désaccord avec l'idée que l'on puisse renvoyer dos-à-dos les auteurs du génocide et le FPR : « *Le FPR était, et quand bien même c'est un régime non démocratique... Le Front patriotique rwandais était la seule force qui s'opposait, sur le terrain, au génocide. Et par conséquent, c'est l'équivalent... Et vous savez, les Soviétiques, quand ils libèrent Berlin, ou les alliés, quand ils bombardent Tokyo, font des crimes. Et..., en même temps, il ne viendrait à l'idée de personne de dire que la Deuxième Guerre mondiale est une affaire..., d'égalité dans le crime* ». Natacha Polony a le dernier mot : « *On ne peut pas, et je l'ai dit tout à l'heure, mettre sur le même plan un génocide et des massacres, même de masse, parce que la logique n'est pas la même. [...] Mais il faut, en revanche, regarder l'histoire pour continuer à penser ce qui se passe dans ce pays, à le penser..., à penser ce qui se passe aujourd'hui. Et ça n'empêche pas de regarder la spécificité d'un génocide* ».

Pas d'intention de nier le génocide des Tutsis

Le 27 juillet 2018, Ibuka-France et la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) relèvent l'expression « *des salauds face à d'autres salauds* », notamment, et déposent plainte sur le fondement de l'article 24 *bis* de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, qui punit, depuis 2017, d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende « *ceux qui auront nié, minoré ou banalisé de façon outrancière [...] l'existence d'un crime de génocide* » lorsque ce crime a donné lieu à une condamnation prononcée par une juridiction française ou internationale, ce qui est le cas du génocide perpétré contre les Tutsis. La LICRA n'ayant pas payé à temps la consignation nécessaire, ce sont trois associations qui se sont retrouvées sur le banc des parties civiles lors du procès qui s'est tenu les 1^{er} et 2 mars 2022 : Ibuka France, ainsi que la Communauté rwandaise de France (CRF) et le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), qui s'étaient joints à la plainte.

Entendue en premier, Natacha Polony a déclaré qu'elle avait parfaitement connaissance du « *génocide rwandais* » [sic] et qu'elle n'avait jamais eu l'intention de le nier ou de le minimiser. Elle a expliqué qu'il lui

paraissait important de dénoncer le régime dictatorial de Paul Kagame, même si c'est bien le FPR qui a mis fin au génocide. Elle a précisé qu'elle avait repris l'expression « *salauds face à d'autres salauds* » à Rony Brauman. Le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, premier témoin à charge, s'est déclaré « *choqué* » par cette formule, mais n'y a pas vu de négationnisme, sinon du « *confusionnisme* », au sens de ce qui crée la confusion et permet ensuite une forme de négationnisme. Il n'a pas reconnu la théorie du « *double génocide* », qui prête fallacieusement au FPR le fait d'avoir commis un génocide contre les Hutus, ce qui est une des manières de contester le génocide des Tutsis. L'écrivaine Scholastique Mukasonga a au contraire estimé que les propos de Natacha Polony relevaient bien de cette théorie. L'historien Stéphane Audoin-Rouzeau a ensuite pris la parole pour présenter le négationnisme du génocide des Tutsis. La particularité de ce génocide est que ceux qui étaient en train de le préparer accusaient en même temps faussement les Tutsis de vouloir exterminer les Hutus, ce qui justifiait le génocide des Tutsis comme réaction d'autodéfense préventive. « *On accuse ceux qu'on va exterminer de vouloir nous exterminer et cela fournit l'argument de l'extermination* », a résumé l'historien. Revenant sur la thèse du « *double génocide* », il a précisé qu'elle avait

trouvé un écho en France, au niveau de l'État et chez certains journalistes comme Pierre Péan et Judi Rever. Autre témoin à charge, Espérance Mutuyisa-Brossard a déclaré que les propos de Natacha Polony, dont elle respectait le travail jusqu'alors, constituaient pour elle une forme de négation du génocide. Cité ensuite, l'écrivain Serge Farnel a, après Stéphane Audoin-Rouzeau, analysé les propos de Natacha Polony à l'aune de la ligne éditoriale de l'hebdomadaire *Marianne*, dont elle a pris la direction de la rédaction en septembre 2018, soit six mois après avoir tenu les propos incriminés. Une ligne éditoriale qui tend à nier le génocide des Tutsis en attribuant la responsabilité aux Tutsis eux-mêmes.

Rony Brauman était le premier témoin de la défense. « *Je ne savais pas qu'on pouvait se retrouver devant le tribunal pour avoir dit que Kagame est un salaud* », a-t-il d'emblée annoncé. Selon lui, le terme de « *salauds* » s'applique à ceux qui, au nom du FPR, ont commis des exactions. Cela ne veut pas dire que leurs actes soient équivalents au génocide, que l'ancien humanitaire a pris soin de distinguer des autres crimes de masse et crimes contre l'humanité. L'audition des témoins de la défense s'est poursuivie le lendemain 2 mars avec Carla Del Ponte. L'ex-procureure des tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda avait été nommée à ce

poste en 1999. Elle a confirmé les propos de Natacha Polony en déclarant qu'il y avait pour elle « *des mauvais des deux côtés* ». Elle a dit avoir été destinataire d'une liste de treize épisodes dans lesquels c'étaient « *des Tutsis* » [sic] qui avaient commis des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre. Le président Kagame, d'abord d'accord pour que le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) enquête sur ces accusations, a ensuite changé d'avis et, selon Carla Del Ponte, obtenu le non-renouvellement du mandat de celle-ci par le Conseil de sécurité des Nations Unies. L'ancienne magistrate a estimé que le fait d'évoquer les crimes du FPR n'est pas une manière de contester ou de minorer le génocide perpétré contre les Tutsis. Johann Swinnen, ancien ambassadeur de Belgique au Rwanda jusqu'en 1994, a clos le défilé des témoins de la défense. Il a insinué que l'on savait dès 1994 que l'attentat contre l'avion du président Habyarimana avait été commis par des « *militaires tutsis* » [sic] [1] (une thèse rejetée par la justice française). Il a ensuite demandé que soit accueilli sereinement le travail de Judi Rever, au nom de la vérité et de la justice nécessaires à la réconciliation des Rwandais, avant de dénoncer la répression mise en œuvre par les autorités rwandaises actuelles.

La 17^e chambre du tribunal judiciaire de Paris a rendu son jugement

le 20 mai 2022. Elle a estimé qu'invitée à s'exprimer sur la responsabilité de la France dans la survenue du génocide des Tutsis, Natacha Polony n'a plus été en mesure de s'expliquer à partir du moment où Raphaël Glucksmann a relevé l'expression « *des salauds face à d'autres salauds* », dans laquelle il a vu une référence implicite à la théorie du « *double génocide* », ce qui, comme en témoigne la suite de leur échange, n'était pas ce que Natacha Polony voulait dire. Le tribunal conclut : « *De ses paroles ne ressort pas une contestation de l'existence du génocide, même au moyen d'une minoration outrancière de la souffrance et la qualité des victimes, une telle interprétation résultant d'une extrapolation des propos en cause* ». Natacha Polony a donc été relaxée. Ibuka France et le MRAP ont fait appel.

Une équivalence morale entre les génocidaires et le FPR

Cette relaxe était prévisible. Natacha Polony n'avait pas l'intention de nier le génocide des Tutsis. Elle voulait s'attaquer au régime de Paul Kagame. Le problème est que ce lien systématique entre le génocide des Tutsis et les crimes du FPR est un des moyens utilisés par les négationnistes. Un peu comme si, à chaque

fois que l'on parlait de la Shoah, on évoquait les crimes commis par les Alliés contre la population allemande, tendant ainsi à les mettre sur le même plan que l'anéantissement des Juifs d'Europe. Natacha Polony, tout comme ses témoins Rony Brauman et Carla Del Ponte, se sont défendus de confondre génocide et crimes de masse, extermination des Tutsis et crimes du FPR. Ils les ont distingués explicitement, tout en renvoyant leurs auteurs dos-à-dos : « *des salauds face à d'autres salauds* ». Les crimes sont donc hiérarchisés et reconnus comme de nature différente, mais une équivalence morale est établie entre leurs auteurs. Cette casuistique choquante a trouvé ses limites lors de l'audition de Carla Del Ponte. En effet, lorsqu'il a été demandé à l'ancienne procureure du TPIR, qui avait estimé à l'audience que le « *génocide rwandais* » n'a pas été jugé de façon équilibrée, si le tribunal de Nuremberg aurait dû juger les responsables du bombardement de Dresde par l'aviation alliée en même temps que les dirigeants nazis, elle a refusé de répondre.

Ce « *confusionnisme* », selon l'expression de Patrick de Saint-Exupéry, qui met dans le même sac les auteurs de génocide et les auteurs de crimes de guerre, est, selon le journaliste, « *la base intellectuelle de ce qui va permettre par la suite le négationnisme*. [...] *On entre dans une logique indirecte*

ment négationniste [quand] on essaie d'équilibrer les plateaux de la balance ». Natacha Polony, Rony Brauman et Carla Del Ponte ne peuvent ignorer que le renvoi dos-à-dos des génocidaires et du FPR est une façon d'ouvrir la porte aux négationnistes.

Des paroles aux actes ?

Force est de constater que l'hebdomadaire *Marianne* ouvre régulièrement ses colonnes depuis vingt ans à ces derniers. Quand elle prend la direction de la rédaction de *Marianne* en septembre 2018, Natacha Polony succède à Renaud Dély. En deux ans à la tête du magazine, celui-ci n'avait laissé paraître qu'une tribune de Jean-Hervé Bradol intitulée « Génocide au Rwanda : dans *Le Monde*, les amis démocrates des dictateurs », une réaction à la tribune parue dans le quotidien du soir et dénonçant le *Que Sais-Je ?* de Filip Reyntjens comme une perversion de l'histoire du génocide des Tutsis. Avec l'arrivée aux commandes de Natacha Polony, tout change. Celle qui, sur France Inter, le 25 mars 2018, donc six mois auparavant, avait juré ses grands dieux que ses propos sur « *des salauds face à d'autres salauds* » avaient été mal interprétés et qu'elle reconnaissait bien sûr le génocide, va lâcher la bride aux négationnistes.

Qu'on en juge. Le 27 septembre

2018, soit trois semaines seulement après la prise de fonction de Polony, paraît un article de Pierre Péan intitulé « Rwanda : la vérité sur les massacres de l'Armée patriotique de Kagame ». Neuf autres articles ou dossiers suivront, ressassant les mêmes thèmes : les crimes commis par le FPR et l'attentat du 6 avril 1994, signal de déclenchement du génocide, attribué faussement au FPR. L'écrivain Charles Onana, qui avait déclaré en octobre 2019 sur LCI : « *entre 1990 et 1994, il n'y a pas eu de génocide contre les Tutsis, ni contre quiconque* », donne deux mois plus tard un entretien à *Marianne* (20/12/2019) dans lequel il accuse le régime de Paul Kagame de « *ré-écrire l'histoire* ». La journaliste canadienne Judi Rever publie un article sur l'attentat (05/04/2019), puis un article sur le génocide à Bisese-ro (20/12/2019) qui n'est qu'un tissu d'assertions avancées au mépris de toute déontologie journalistique. La parution en français de son livre *Rwanda. L'éloge du sang* donne lieu à la publication d'un dossier complaisant dirigé par Alain Léauthier (18/09/2020).

Résumons. Au lecteur de *Marianne* dirigé par Natacha Polony on aura non seulement expliqué que le FPR a assassiné le président Habyarimana pour conquérir le pouvoir, mais encore qu'il a provoqué, encouragé et partiellement commis le génocide

des Tutsis en infiltrant des commandos au sein des milices hutues extrémistes. Jamais le rôle du gouvernement génocidaire et le déroulement de l'extermination n'auront été évoqués. Consciencieusement désinformé sur le génocide des Tutsis, le lecteur de *Marianne* ne l'aura pas moins été sur le rôle de l'État français au Rwanda puisque la parution du rapport de la commission Duclert n'a suscité qu'un bref billet d'Alain Léauthier s'efforçant d'en mettre en doute les conclusions (02/04/2021).

« *J'essaye de garder en permanence une forme de mesure, d'éviter la caricature, surtout sur des sujets aussi douloureux* », avait déclaré Natacha Polony au début de son procès...

[Note :]

[1] Les formulations de Carla Del Ponte (« *des Tutsis* ») et de Johann Swinnen (« *des militaires tutsis* ») sont très étonnantes. Le FPR était en effet composé aussi de Hutus, même s'ils étaient très minoritaires. Carla Del Ponte et Johann Swinnen renvoient ainsi les Rwandais non pas à leurs choix politiques, mais à leur appartenance aux groupes hutu ou tutsi, soit très exactement ce que les planificateurs du génocide voulaient réaliser : séparer les deux communautés principales formant le peuple rwandais en ramenant cha-

cun à une appartenance « *ethnique* » qui surdéterminerait son identité sociale. Ce serait un procès d'intention de dire que les formulations ethnistes utilisées par l'ancienne procureure du TPİR et l'ancien ambassadeur de Belgique l'ont été à dessein. Mais elles sont au minimum les symptômes d'un univers mental profondément biaisé pour prendre en compte l'histoire rwandaise.